

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLATEAU DE BEAUREGARD

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Jeudi 17 juin 2026 – 18h30

Dans les locaux de la CCVT à Thônes

Procès- verbal

MOT DU PRÉSIDENT

À l'occasion de cette première réunion du conseil syndical, je tiens à vous remercier pour votre présence et votre engagement au service du Plateau de Beauregard.

Compte tenu du renouvellement important de notre assemblée, il m'a semblé utile de vous présenter les principaux dossiers en cours ainsi que les projets à venir, afin que nous partagions une vision commune des enjeux, du fonctionnement du Syndicat et de ses perspectives.

En tant que Président, je veillerai à faire avancer ces sujets dans un esprit de concertation, de transparence et d'intérêt général. Certains nécessiteront des travaux préalables de clarification et de sécurisation, tandis que d'autres ouvriront des perspectives importantes pour l'avenir du Plateau.

Je vous propose donc un point d'information sur les dossiers et réflexions en cours. À l'exception des questions inscrites à l'ordre du jour, cette présentation n'appelle pas de vote, mais vise à établir un état des lieux partagé et à préparer nos futurs échanges.

Le premier sujet : Le Panorama du territoire du Plateau de Beauregard :

Le Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB), créé en 1990, regroupe les communes de La Clusaz, Manigod, Thônes et Les Villards-sur-Thônes. Son objet porte sur l'aménagement, le développement et la gestion du Plateau de Beauregard dans les domaines pastoral, forestier, touristique et, sous certaines conditions, urbanistique.

Le travail de reprise des archives a permis d'identifier plusieurs points qui méritent d'être clarifiés afin de consolider les bases juridiques et financières du Syndicat.

1. Périmètre syndical insuffisamment documenté

Le plan de délimitation du périmètre d'intervention du SIPB, pourtant prévu en annexe de l'arrêté préfectoral de création du 12 février 1990, n'a pas été retrouvé dans les archives du Syndicat ni auprès des communes membres. Cette absence empêche de déterminer avec une sécurité juridique complète l'étendue exacte des compétences du Syndicat. Des recherches complémentaires auprès des services préfectoraux et des archives départementales sont nécessaires. À défaut, une reconstitution du périmètre devra être réalisée afin de sécuriser juridiquement le champ d'intervention du SIPB, notamment dans la perspective des projets structurants relatifs aux réseaux d'eau potable et d'assainissement du Plateau de Beauregard.

2. Clés de répartition financière non justifiées

Les investigations ont mis en évidence plusieurs modifications des contributions financières des communes depuis la création du Syndicat. La délibération du 9 mai 2011 a notamment révisé les participations pour faire face au déficit du site nordique, mais sans préciser les critères ni la méthode de calcul retenus. Aucun document justificatif n'a été retrouvé. La clé actuellement appliquée (34 % pour La Clusaz et Manigod, 27 % pour Thônes et 5 % pour Les Villards-sur-Thônes) repose donc sur un fondement historique insuffisamment documenté.

3. Ressources du Syndicat

Les ressources du SIPB proviennent principalement des contributions des collectivités membres, des subventions, des emprunts éventuels et de toute autre ressource autorisée par la loi. Les statuts prévoient que la participation financière des collectivités n'est pas fixée de manière permanente mais doit être déterminée au cas par cas pour chaque opération ou projet.

ESCUDERO Arnaud :

« Panorama – plan de délimitation du périmètre syndical, comprendre la clé de répartition et évaluer la pertinence d'une révision de la clé de répartition au regard des réalités actuelles du territoire, en fonction de plusieurs critères à définir. »

→ À voir avec le SIGiste et la CCVT pour s'appuyer sur leurs données afin de tracer le périmètre.

BAERT Grégory :

La clé de répartition est historique, basée sur les retombées économiques. Si elle est révisée, les plus gros contributeurs seront les communes de Thônes et des Villards-sur-Thônes, les activités étant principalement situées sur leur territoire.

ESCUDERO Arnaud :

La clé sera arrêtée en fonction du panorama des acteurs économiques. Il est souligné que les plans n'ont pas été retrouvés, ni dans les archives des collectivités ni en préfecture.

BAERT Grégory :

La question de l'image doit également être abordée. Les communes de La Clusaz et de Manigod l'utilisent.

Sébastien CHALLAMEL :

Pour cette clé, utiliser notamment la superficie et l'image.

COLLOMB-GROS Didier :

La superficie est facile à prendre en compte, mais il est plus compliqué de quantifier l'image touristique.

Sébastien CHALLAMEL :

Évoque la clé du SIMA, qui est multicritères.

Le second sujet : Dossier Eau potable et Assainissement du Plateau de Beauregard

Le Plateau de Beauregard fait face à deux enjeux majeurs : la mise en conformité des systèmes d'assainissement de plusieurs bâtiments et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable pour les activités économiques, agricoles et touristiques.

Assainissement

Une étude de faisabilité réalisée en 2024 a examiné trois solutions :

- Créer une station d'épuration sur le Plateau ;
- Raccorder le Plateau au réseau de Manigod ;
- Raccorder le Plateau au réseau de La Clusaz.

Le 28 mars 2025, les élus ont écarté la création d'une station d'épuration autonome et retenu les options de raccordement aux réseaux existants de Manigod ou de La Clusaz.

Eau potable

Face à la fragilité de la ressource en eau, une étude de faisabilité a été confiée en juin 2025 au cabinet NICOT Ingénieurs Conseils. Elle vise à :

- Évaluer les besoins actuels et futurs du territoire ;
- Étudier les possibilités de raccordement aux réseaux existants ;
- Analyser d'éventuelles solutions de captage ;
- Estimer les coûts et définir les options d'alimentation à moyen et long terme.

Cette étude est actuellement en phase de collecte de données auprès des communes (schémas directeurs, capacités d'accueil touristiques, projets de développement, informations sur les réseaux d'eau). Elle s'inscrit dans une démarche plus large de connaissance et de planification du territoire.

ASSAINISSEMENT

ESCUDERO Arnaud :

Une étude a été menée en 2024. Trois solutions ont été proposées ; ont été retenues celles consistant à se raccorder à Manigod ou à La Clusaz.

EAU

ESCUDERO Arnaud :

Une étude a été signée par l'ancien conseil syndical pour 2025. Afin de répondre aux sollicitations du cabinet d'étude, les collectivités ont été consultées pour connaître les nouveaux projets à venir et savoir si des déclarations de prélèvement d'eau avaient été effectuées. Il insiste sur le fait que la ressource en eau est tendue pour les communes de La Clusaz, Manigod et Thônes.

COLLOMB-GROS Didier :

S'interroge sur le fait que les sources puissent revenir dans le bien commun à la suite de cette étude.

BAERT Grégory et MERMILLOD-BLONDIN Alexia :

Les sources restent exploitables en l'état par les propriétaires.

COLLOMB-GROS Didier :

Concernant le projet de rénovation du 1647, il serait judicieux de ne pas donner d'autorisation si la problématique de l'eau n'est pas résolue.

BAERT Grégory :

La commune de Thônes ne pourra pas suivre les projets d'assainissement car le contexte économique est contraint, avec des restrictions budgétaires.

Tous :

Constat unanime d'un contexte économique contraignant.

ESCUDERO Arnaud :

Propose à l'assemblée d'annuler le devis des études sur l'eau si la commune de Thônes ne suit pas en tant que maître d'ouvrage. Il souligne qu'il est dommage que les deux études, eau et assainissement, n'aient pas été menées conjointement.

BAERT Grégory :

Un assainissement non conforme n'est pas fortement sanctionné ; seule la taxe SPANC est doublée, ce qui n'incite pas à une mise aux normes.

Leslie BIBOLLET :

La question se pose de la création de nouveaux lits au 1647 et de son impact. Elle souligne que tous les restaurateurs disposaient auparavant de chambres, mais que cette pratique est moins utilisée depuis le COVID en raison de nouvelles normes.

ESCUDERO Arnaud :

Souligne la question de la consommation potentielle liée à d'éventuels agrandissements. Si les travaux de déploiement des réseaux d'AEP et d'assainissement sont réalisés, il faudra déterminer où effectuer les raccordements.

COLLOMB-GROS Didier, BAERT Grégory et Leslie BIBOLLET :

Conviennent qu'il est souhaitable de réaliser l'étude afin d'obtenir les quantités de consommation d'eau nécessaires et d'envisager en conséquence un lieu de branchement.

ESCUDERO Arnaud :

Mentionne qu'un projet de retenue collinaire est envisagé à Manigod et que le projet abandonné de La Clusaz aurait permis un raccordement du réseau.

Stéphane CHAUSSON :

Avertit que ce besoin d'étude ne doit pas déclencher l'intervention d'organismes susceptibles de remettre en cause les acquis liés aux sources.

ESCUDERO Arnaud :

L'étude doit rester en interne.

BAERT Grégory et Leslie BIBOLLET :

Les sources privées sont situées sur des terrains privés.

ESCUDERO Arnaud :

Un rendez-vous est prévu en fin de semaine afin de voir comment il réagit à la demande du syndicat. Il indique également que le 1647 l'a contacté pour présenter son projet. Il rappelle que le syndicat est consulté à titre consultatif dans les projets d'urbanisme.

Le troisième sujet : Entretien annuel de la route de Beauregard

Le Quatrième sujet : Circulation sur la route de Beauregard

ENTRETIEN DE LA ROUTE

Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises afin d'obtenir des devis pour les travaux d'entretien courant de la route de Beauregard en 2026. Après une visite préalable du site, les interventions envisagées concernent principalement le rebouchage des dégradations de chaussée, le nettoyage de fossés et l'entretien des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales. Une première visite avec une entreprise est prévue le 10 juin, les autres devant également être rencontrées afin de comparer plusieurs propositions techniques et financières. À ce stade, seuls des travaux d'entretien sont envisagés, l'objectif étant de maintenir la route en bon état dans l'attente de la réalisation du projet de réhabilitation du chalet de l'ex-Piste Bleue, dont les futurs travaux pourraient nécessiter une réflexion globale sur l'aménagement de la voie.

Circulation sur la route de Beauregard

La circulation sur la route de Beauregard demeure une problématique récurrente pour le Syndicat, les communes membres et les usagers du Plateau. Depuis 2014, un arrêté limite l'accès motorisé à certaines catégories d'usagers (ayants droit, propriétaires, exploitants agricoles, professionnels autorisés et leurs clients). Cependant, son application reste difficile en raison du manque de contrôles, de l'utilisation limitée des vignettes, de l'augmentation de la fréquentation et d'interprétations variables des règles.

Les élus constatent que le dispositif actuel est insuffisamment respecté et difficile à faire appliquer. Une réflexion sera engagée afin d'étudier des évolutions réglementaires, le renforcement des contrôles, une meilleure coordination entre les communes et une harmonisation des pratiques des acteurs économiques. L'objectif est de concilier préservation du Plateau, sécurité, activités économiques et agricoles, et accès des ayants droit.

Programme ECO ALP 2050

Lors d'un échange avec le président de la CCVT, il a été présenté le programme européen ECO ALP 2050, mené dans le cadre d'Interreg ALCOTRA. Ce projet de coopération franco-italienne vise, sur trois ans, à accompagner les territoires de montagne face aux évolutions environnementales, climatiques et socio-

économiques, notamment à travers la préservation de la biodiversité, le maintien du pastoralisme et la gestion des espaces naturels.

Le Plateau de Beauregard est directement concerné par ces enjeux, qui touchent notamment le tourisme, l'agriculture, la mobilité, la gestion de l'eau et l'adaptation au changement climatique. Parmi les pistes évoquées figure la création éventuelle d'un poste d'éco-garde chargé de la sensibilisation du public et de la préservation des milieux naturels.

Compte tenu de l'intérêt de ce programme pour l'avenir du Plateau, il a été demandé que le SIPB puisse être associé aux travaux d'ECO ALP 2050 afin de bénéficier de retours d'expérience, de données techniques et d'outils utiles à ses réflexions stratégiques.

ESCUDERO Arnaud :

Indique être monté fin mai et avoir constaté une circulation automobile très importante. Il a notamment observé que le 1647 transportait de nombreux clients et que deux camping-cars étaient stationnés..

Leslie BIBOLLET :

Rappelle que le camping est interdit, seul le bivouac étant autorisé.

ESCUDERO Arnaud :

Un mail sera envoyé aux acteurs économiques afin d'obtenir un rendez-vous et de les rencontrer individuellement.

Pour ce qui concerne l'entretien annuel, il précise que trois entreprises locales ont été consultées mais qu'aucune n'a répondu, celles-ci étant surchargées. Aucun travaux n'est possible avant cet été.

BAERT Grégory :

Un constat d'huissier a été réalisé avant les travaux de la piste bleue.

ESCUDERO Arnaud :

Pour ce chantier, la fin des travaux est prévue à la fin de l'automne, ce qui compliquera une remise en état avant l'hiver. Il souligne que plus la route est bien entretenue, plus la problématique de circulation augmente.

Leslie BIBOLLET :

Rappelle que les propriétaires sont dans leur droit de fermer la route puisqu'il s'agit d'une propriété privée, en référence aux propriétés des familles Charvet et Fillion.

BAERT Grégory :

Indique que suite à son condamnation la famille Charvet remettra en état la tourbière au mois de septembre, avec du matériel déjà présent sur site.

Concernant le route, il rappelle que la route est gérée par le syndicat mais traverse presque exclusivement des propriétés privées, hormis son départ.

ESCUDERO Arnaud, Leslie BIBOLLET et BAERT Grégory :

Proposent la mise en place de panneaux adaptés (photo et explication), en prenant exemple sur ceux installés au départ de la randonnée du Sulens.

Pour le VTT : mener une action pédagogique auprès des loueurs afin qu'ils sensibilisent rapidement leurs clients au fait que cet espace n'est pas un espace de liberté totale.

ESCUDERO Arnaud et Leslie BIBOLLET :

Insistent sur l'importance de la communication.

MERMILLOD-BLONDIN Alexia :

Évoque le cas des Calanques avec la présence de gardes spécifiques.

ESCUDERO Arnaud :

Par le biais d'Agro Alpes 2050, il serait intéressant de développer une réflexion sur la mise en place d'éco-gardes afin de privilégier la pédagogie avant la sanction. Il rappelle que la montagne est source de conflits d'usage.

COLLOMB-GROS Didier :

Pour les acteurs économiques, il ne faut pas mettre le plateau « sous cloche » et il convient de trouver un équilibre.

ESCUDERO Arnaud :

Indique être conscient du caractère privé des parcelles et de la problématique du tourisme.

COLLOMB-GROS Didier :

Souligne qu'avec le tourisme et le balisage, la fréquentation est inévitable et que le 1647 joue souvent le jeu en privatisant les remontées mécaniques afin de limiter les flux.

BAERT Grégory :

Indique qu'en été, les véhicules se garent de manière anarchique à proximité de la remontée mécanique et que les salariés de la SATELC doivent intervenir.

ESCUDERO Arnaud :

Ajoute qu'il s'agit d'une problématique sociétale. Si de nouvelles règles sont mises en place sur cette route, des sanctions devront être prévues.

Leslie BIBOLLET :

Évoque la possibilité de dévier les piétons de la route en utilisant notamment le chemin initié par la ferme de Lorette.

COLLOMB-GROS Didier :

Estime qu'il est souhaitable de laisser les piétons circuler sur la route.

MERMILLOD-BLONDIN Alexia :

La route permet de canaliser les visiteurs et d'éviter leur dispersion.

Tous :

Aucun contrôle des vignettes.

ESCUDERO Arnaud :

Propose de créer une commission dédiée à cette route.

BAERT Grégory :

Souligne la difficulté de cohabitation entre les différents usagers : voitures, piétons et vélos.

Stéphane CHAUSSON :

Il faut trouver un équilibre et éduquer les visiteurs à l'aide de panneaux explicatifs.

BAERT Grégory :

Les panneaux sont peu lus. La meilleure solution serait de mettre en place des ambassadeurs, comme à l'arrivée de la télécabine de Beauregard.

ESCUDERO Arnaud :

Les panneaux peuvent constituer un bon outil pédagogique, à l'image de ceux de Sous-Sulens, mais il faut éviter les listes trop longues comme le panneau mit eu départ du chemin de Beauregard même si l'initiative est positive.

Stéphane CHAUSSON :

Propose l'installation de panneaux pédagogiques tout au long du chemin.

BAERT Grégory et Leslie BIBOLLET :

Estiment que la solution réside dans la présence d'ambassadeurs.

Leslie BIBOLLET :

Pour les mauvais comportements des résidents du plateau, il convient de voir directement avec eux.

BAERT Grégory :

Certains sujets cristallisent les tensions, notamment le Grizzly et l'affaire Charvet-Quemin.

Dernier point : Organisation et Implication du Président :

Pour assurer le bon fonctionnement du SIPB, une organisation spécifique est envisagée afin de garantir un suivi régulier des dossiers, une présence de terrain et une coordination efficace avec les communes, partenaires, propriétaires, exploitants, acteurs économiques et usagers du Plateau.

Une demi-journée hebdomadaire sera dédiée aux affaires du Syndicat, en complément des réunions et rendez-vous nécessaires. L'objectif est de renforcer le dialogue avec les acteurs locaux, d'assurer une présence accrue sur le terrain, notamment en hiver, et de faire avancer les projets dans un esprit d'écoute, de concertation et de transparence. Cette organisation justifie également la proposition d'indemnité de fonction du Président soumise à l'assemblée.



Départ de la réunion de Stéphane CHAUSSON et arrivée de Delphine ALVIN BESSON

Composition de l'assemblée délibérante

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de membres votants : 11

Étaient présents :

LA CLUSAZ : Didier COLLOMB-GROS

MANIGOD : Arnaud ESCUDERO

THÔNES : Grégory BAERT, Leslie BIBOLLET, Sébastien CHALLAMEL

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Delphine ALVIN-BESSON, Mélanie DOUCHE, Alexia MERMILLOD-BLONDIN

Étaient excusés avec pouvoir :

- Stéphane CHAUSSON, pouvoir donné à Sébastien CHALLAMEL ;
- Mickaël NAZON, pouvoir donné à Arnaud ESCUDERO ;
- Christophe SUIZE, pouvoir donné à Didier COLLOMB-GROS.

Était excusé : Michaël DONZEL-GONET.

Ordre du jour

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget 95 000 ;
2. Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget 95 001 ;
3. Fixation des indemnités de fonction du Président et du Vice-Président ;
4. Convention de prestation « Paie à façon » avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74) ;
5. Décision modificative n°1 – Budget principal – Exercice 2026 ;

1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil syndical du 23 avril 2026

Après avoir constaté le quorum, Monsieur Arnaud ESCUDERO, Président du Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard, désigne Madame Mélanie DOUCHE secrétaire de séance.

Il soumet ensuite aux membres du Conseil syndical le procès-verbal de la dernière séance, en date du 23 avril 2026, pour approbation. Le procès-verbal est validé sans aucune remarque.

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – BUDGET PRINCIPAL- Exercice 2025

Le Conseil syndical prend connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2025, document se substituant au compte administratif et au compte de gestion, présentant les résultats de l'exercice ainsi que la situation financière du syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Arnaud ESCUDERO, Président, se retire au moment du vote.

La présidence de séance est confiée à Monsieur Sébastien CHALLAMEL.

Affectation des résultats :

- **Excédent de fonctionnement** : l'intégralité, soit **65 706. €**, est reportée en recettes de fonctionnement au compte 002.
- **Excédent d'investissement** : la totalité, soit **66 543.92€**, est affectée en réduction des charges de l'exercice 2025 au compte 001.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES REALISEES		
PREVISION BUDGETAIRE VOTEE	66 543,92 €	79 812,57 €
RECETTES REALISEES (titre émis)	837,00 €	40 135,00 €
RESTE A REALISER		- €
DEPENSES REALISEES		
AUTORISATION BUDGETAIRE VOTEE	66 543,92 €	79 812,57 €
DEPENSES REALISEES (mandat émis)	- €	9 543,00 €
RESTE A REALISER		- €
RESULTATS		
RESULTATS DE L EXERCICE N	837,00 €	30 592,00 €
REPORT DE L EXERCICE N-1	65 706,92 €	39 662,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget 95 000 ;

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Vote : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0.

2. Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget 95 001 ;

Le Conseil syndical examine le Compte Financier Unique 2025 du budget 95 001.

Monsieur Arnaud ESCUDERO se retire au moment du vote et Monsieur Sébastien CHALLAMEL assure la présidence de séance.

La reprise des résultats 2025 a été validée le 10 mars 2026 et entérinée par l'assemblée délibérante lors de la même séance.

Affectation des résultats :

- **Excédent de fonctionnement** : l'intégralité, soit **231 800,93 €**, est reportée en recettes de fonctionnement au compte 002.
- **Excédent d'investissement** : la totalité, soit **74 574,37 €**, est affectée en réduction des charges de l'exercice 2025 au compte 001.

PREVISION BUDGETAIRE VOTEE	88 963,02 €	360 352,48 €
RECETTES REALISEES (titre émis)	53 068,59 €	177 262,11 €
RESTE A REALISER	- €	- €
DEPENSES REALISEES		
AUTORISATION BUDGETAIRE VOTEE	88 963,02 €	360 352,48 €
DEPENSES REALISEES (mandat émis)	14 388,65 €	151 245,75 €
RESTE A REALISER	- €	- €
RESULTATS		
RESULTATS DE L EXERCICE N	38 679,94 €	26 016,36 €
RESULTATS DE L EXERCICE N-1	35 894,43 €	230 859,66 €
PART AFFECTUE A L'INVESTISSEMENT - ANNEE N	-	25 074,99 €
RESULTAT CUMULE	74 574,37 €	231 801,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve le CFU 2025 du budget 95 001.

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget 95 000 ;

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document

Vote : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0.

POINTS ABORDES

Trésorerie

Un montant de **260 000 €** est actuellement placé sur un compte à terme qui arrivera à échéance **mi-janvier 2027**.

Investissement – dameuse

La dameuse, acquise en 2021, génère des frais de révision en constante augmentation. À cela s'ajoute l'accident lié au **câble sectionné**, représentant un coût d'environ 7 000 €.

Le coût estimé pour l'année 2026 s'élèvera à environ 20 000 €.

Il est proposé d'engager une réflexion sur :

- La mise en place d'un **leasing** afin de limiter l'impact financier et de maîtriser les coûts d'entretien ;
- Le **renouvellement de la machine** à moyen terme ;
- La recherche d'un **lieu de stockage adapté** afin d'éviter le paiement de frais de gardiennage.

Chômage partiel

En cas de manque de neige entraînant une baisse ou un arrêt d'activité, le recours au chômage partiel pourrait permettre d'adapter les charges de personnel à l'activité réelle. Toutefois, cette option n'a pas été retenue par l'État, considérant qu'elle ne constitue pas une réponse durable et qu'elle ne favorise pas l'investissement nécessaire pour préparer l'avenir au-delà du modèle tout-ski.

Suite à l'accident, il conviendra de vérifier l'existence d'un plan de dommages et les mesures prévues en conséquence.

Par ailleurs, l'équipe des saisonniers demande une présence renforcée de l'équipe du syndicat afin d'assurer un meilleur accompagnement, un suivi plus régulier des situations rencontrées et une meilleure prise en compte des préoccupations du personnel.

3. Fixation des indemnités de fonction du Président et du Vice-Président ;

Le Conseil syndical examine les conditions de versement des indemnités de fonction conformément au Code général des collectivités territoriales.

Les taux retenus sont :

- Président : 16,93 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Vice-Président : 4,73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- VOTE les indemnités présentées ;
- RAPPELLE les conditions de versement liées aux délégations de fonction ;
- PRECISE la date d'effet et les modalités de revalorisation.

Vote : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0.

4. Convention de prestation « Paie à façon » avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74)

Monsieur le Président présente la proposition du Centre de Gestion de la Haute-Savoie relative à la prise en charge du traitement informatisé des indemnités des élus.

Cette prestation comprend notamment :

- L'établissement des bulletins de salaire ;
- Les déclarations sociales ;
- La préparation du mandatement ;
- L'accompagnement réglementaire.

Le Conseil syndical décide :

D'APPROUVER le recours à la prestation « Paie à façon » ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention avec le CDG74 ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.
Vote : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0.

5. Décision modificative n°1 – Budget principal – Exercice 2026 ;

Afin de permettre l'inscription des crédits nécessaires aux indemnités des élus et aux prestations associées, une décision modificative est proposée comme suit :

Chapitre	Compte	Libellé	Diminution (€)	Augmentation (€)
11	611	Prestations de services – CDG74 paies à façon		200,00 €
12	65311	Indemnités de fonction – Président et Vice-Présidente		5 750,00 €
12	65313	FONPEL – retraite complémentaire optionnelle		500,00 €
12	65313	IRCANTEC – retraite complémentaire obligatoire élus		250,00 €
11	6188	Services extérieurs	6,700.00 €	
TOTAL			6,700.00 €	6 700,00 €

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est maintenu à 93 609,84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve la décision modificative n°1.
Vote : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0.

6. Publication des délibérations du SIPB sur le site internet de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Le Conseil syndical examine les modalités de publicité des actes administratifs du syndicat.

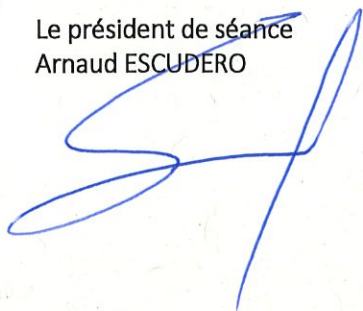
Il est décidé de publier les délibérations du SIPB par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, dans le respect des règles relatives à la protection des données personnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :
APPROUVE la publication en ligne des délibérations ;
AUTORISE le Président à transmettre les actes nécessaires à leur mise en ligne ;
DONNE pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.
Vote : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0.

Séance levée à 20h30

Prochaine réunion le 9 septembre 2026 à 18h30

Le président de séance
Arnaud ESCUDERO



Le secrétaire de séance
DOUCHE Mélanie

